

CERTIFICAT

Nous, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,

Certifions que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 05 juillet 2022 a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes le 03 octobre 2022.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Marennes-Hiers-Brouage, le 03 octobre 2022.

Le Président,

Patrice BROUHARD.

